

déduire 3 666 dollars pour un conjoint à charge qui, en fait, rend gratuitement de nombreux services? Pourquoi négliger nos enfants qui sont, après tout, notre plus grande richesse pour l'avenir?

## LES OBJECTIFS DU RÉGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES

En créant ou en modifiant les prestations destinées aux enfants et aux familles, les gouvernements canadiens successifs avaient trois grands objectifs, plus ou moins explicites :

- 1) Même si la décision d'avoir des enfants relève d'un choix personnel des parents, ces derniers contribuent ce faisant au développement économique du pays, en formant la prochaine génération et en assurant la main-d'oeuvre future. Les pouvoirs publics ont utilisé les prestations familiales comme un témoignage symbolique de reconnaissance aux familles pour l'important rôle social qu'elles jouent en ayant des enfants et en les élevant. Ainsi, pour reconnaître la valeur de la famille sur le plan social, le gouvernement canadien accorde des exemptions fiscales pour les enfants à charge, des déductions fiscales pour la garde des enfants dont les parents travaillent, ainsi que des allocations à toutes les familles qui ont des enfants à charge.
- 2) Les prestations familiales ont aussi servi à créer une équité horizontale entre les familles qui ont des enfants à charge et celles qui n'en ont pas. Ainsi, on reconnaît les coûts supplémentaires liés à l'éducation des enfants en réduisant le revenu imposable des familles avec enfants grâce à l'exemption d'impôt pour enfants et à la déduction pour frais de garde d'enfants.
- 3) Certaines familles ont plus besoin que d'autres de l'aide financière de l'État. Comme les ressources sont toujours limitées, cette aide a souvent été réservée aux familles les plus nécessiteuses. Depuis 1978, le programme fédéral du crédit d'impôt pour enfants a servi à compléter les allocations familiales versées aux familles les plus démunies. Les prestations familiales ont donc servi à atténuer la pauvreté.

Le régime fédéral actuel des prestations pour enfants a été conçu au fil des gouvernements successifs ayant des programmes politiques différents. Si l'on analyse les objectifs et les mécanismes d'octroi de ces prestations, on constate que certaines d'entre elles visent les familles démunies, tandis que d'autres privilégient les familles nanties et que d'autres, enfin, s'adressent aux familles ayant des besoins particuliers. Dans le processus d'élaboration d'un nouveau régime de prestations pour enfants, il faut veiller à ce que les objectifs du programme soient à la fois explicites et cohérents. Ainsi, un régime de prestations conçu dans l'optique du gouvernement pourrait être axé sur l'efficacité administrative et la rentabilité. Par contre, si l'on accordait moins d'importance à l'efficacité administrative, on pourrait viser essentiellement à répondre aux besoins des familles plus ou moins nombreuses et de niveaux de revenu différents. Le régime pourrait également être axé plus